

Article paru le 4 juin 2013

DÉCHETS DANGEREUX

EcoDDS, dernier éco-organisme agréé



L'équipe EcoDDS.

De gauche à droite : **Jean-François Rey**, directeur financier, **Mélanie Moreira**, chargée de communication, **Pierre Charlemagne**, directeur général, **Corinne Ligault**, responsable des relations collectivités, **Louis Chardigny**, directeur exploitation et relations opérateurs.

Avec l'agrément d'EcoDDS, c'est la dernière REP, après les déchets de soins et le mobilier, promise par le Grenelle de l'environnement qui se met en place. L'éco-organisme de la filière de collecte et de traitement des déchets dangereux des ménages était fin prêt : deux jours après la publication de l'agrément, le 20 avril, le site internet était mis en ligne, avec les formulaires d'inscription pour les collectivités et les entreprises. « *En quinze jours, 120 collectivités représentant 12 millions d'habitants et 80 entreprises contributrices se sont inscrites. Cette filière était vraiment attendue* », note Pierre Charlemagne, directeur général d'EcoDDS. L'enjeu est de financer grâce à la contribution des metteurs sur le marché le recyclage des déchets dangereux des ménages : peintures,

engrais, etc. Et non ceux des artisans. Conséquence : les collectivités instaurent des flux de collecte séparés pour les catégories correspondant aux déchets de chantiers (peintures, vernis, etc.). Le gisement est actuellement estimé entre 15 000 et 18 000 tonnes par an, mais la méthodologie de calcul doit être affinée. Pour 2013, année de transition, EcoDDS paiera un soutien de 0,20 euro par habitant aux collectivités. « *Et, à partir de 2014, nous aurons sélectionné les opérateurs de collecte et de traitement qui prendront en charge les déchets récupérés dans les déchèteries : l'appel d'offres sera ouvert jusqu'à fin juillet, pour une signature des lots début novembre* », détaille Pierre Charlemagne. AC